

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 novembre 2007, à l'espace culturel de Puéchabon, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

**Etaient Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme CAZOTTES Christine - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert – Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël – M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Monsieur André SIDERIS donne pouvoir à Monsieur Jean Marcel JOVER  
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre GHIBAUT

**Absents ou excusés :** - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. CARCELLER Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVIEN Isabelle — M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.**

Madame Anne-Marie Dejean est désignée comme secrétaire de séance

- Intervention de l'association « Demain la terre » - bilan d'activités

- Adoption du procès verbal du conseil communautaire du 22 octobre 2007

*Adoption à l'unanimité*

- Présentation des actions inter conseil

Administration générale

**Rapport 0-1** Régime indemnitaire des agents de la communauté de communes – Vote du régime indemnitaire 2008

Le Conseil vote une enveloppe globale de 226 134.84 euros pour le régime indemnitaire de l'ensemble des agents de la Communauté de communes répartie conformément au tableau annexé à la délibération.

*Adoption à l'unanimité*

Aménagement de l'espace

**Rapport 2-1** Habitat social, acquisition de parcelles

Le Conseil approuve l'acquisition de la parcelle D12 appartenant à Mme Gally Paulette épouse Billiet, d'une surface de 1700 m<sup>2</sup> sur la commune du Pouget au prix de 51 000 € hors frais annexes d'acquisition. Le Conseil autorise le Président à signer l'acte notarié nécessaire à la réalisation de l'achat et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

*Adoption à l'unanimité*

**Rapport 2-2** Avis des communes sur le PLH

Le Conseil approuve le bilan de la consultation des communes et autorise le Président à soumettre le projet de Programme Local de l'Habitat à l'Etat pour avis du Comité Régional de l'Habitat.

*Adoption à la majorité avec 1 voix contre*

## Développement économique

### **Rapport 3-1** Parc d'activités économiques de La Croix à Gignac, occupation de la parcelle F991

Le Conseil décide d'autoriser l'occupation, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008, de la parcelle bâtie F 991 à l'entreprise ACCORD LIVRAISON dans le cadre d'une convention d'occupation précaire d'un an, renouvelable une fois par expresse reconduction pour un montant de 700 € par mois hors charges courantes à la charge du locataire (consommation d'eau, d'électricité, assurance, etc). Le Conseil autorise le président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette occupation.

*Adoption à l'unanimité*

### **Rapport 3-2** Parc d'activités de Camalcé à Gignac, réserves immobilières pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et valorisation dans le budget principal

Le Conseil décide de valoriser la vente de 3 lots (bât 9 : RDC et R+1, bât 5 : R+1) sis à Camalcé dans le budget annexe du Parc d'activités de Camalcé en les transférant au budget principal pour un montant total de 632 472€ HT.

*Adoption à l'unanimité*

### **Rapport 3-3** Parc d'activités économiques « Domaine des Trois Fontaines », Le Pouget, Valorisation de la vente du lot n°7 dans le budget annexe

Le Conseil décide de valoriser la vente du lot n°7 dans le budget annexe du Parc d'activités « Domaine des Trois Fontaines », en la transférant au budget principal pour un montant total de 79 212 € HT

*Adoption à l'unanimité*

## Environnement

### **Rapport 4-1** SAGE - l'adhésion de la communauté au Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault.

Le Conseil approuve la création du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault et les statuts annexés à la délibération. Le Conseil demande aux communes de délibérer sur l'adhésion de la Communauté de communes au SAGE dénommé « Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault » créé conformément aux dispositions de l'article L5721-2 du code général des collectivités territoriales ; Il autorise le Président à demander au Préfet l'intégration aux statuts de la Communauté de communes de la nouvelle compétence « coordination, animation et études pour une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le SAGE »

Le Conseil désigne les délégués titulaires et suppléants suivants pour représenter la Communauté au Conseil syndical :

- Madame Françoise MARTIN, titulaire, Monsieur Jacques DONNADIEU, suppléant.
- Monsieur René GOMEZ, titulaire, Monsieur Jacques ANDRIEUX, suppléant.

*Adoption à l'unanimité*

### **Rapport 4-2** Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon, ratification de la Charte

Le Conseil approuve le contenu du projet de charte et autorise le Président à ratifier la charte du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon

*Adoption à l'unanimité*

## Tourisme loisirs culture sport

### **Rapport 5-1** Lecture publique – Convention d’adhésion au réseau départemental de la direction du livre et de la lecture – annexe 7

Le Conseil accepte les termes de l’annexe 7 de la Convention d’adhésion au réseau départemental de lecture publique de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture, relative au prêt de collections de films. Le Conseil autorise le Président à signer l’annexe 7 de la Convention d’adhésion au réseau départemental de la lecture publique de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

*Adoption à l’unanimité*

### **Rapports additionnels**

#### - Lecture Publique

Le Conseil confirme la prise de compétence facultative: «soutien à la lecture publique et au multimédia »définie comme suit :

- «l’appui personnalisé et l’assistance aux équipes en place (personnel communal et bénévole)
- le développement et le partage des collections
  - par une politique d’acquisition communautaire concernant les livres et autres supports
  - par l’organisation de la circulation des collections et documents sur l’ensemble des communes de la communauté.
- Le développement des animations :
  - par la création d’une politique culturelle autour du livre
  - par la mise en place d’une programmation annuelle
- Le développement du multimédia :
  - par l’acquisition de supports spécialisés (DVD, CD audio…)
  - par la mise à disposition au public d’ordinateurs connectés à Internet dans chaque médiathèque, bibliothèque ou point lecture de la communauté. »

Le Conseil accepte l’adhésion de la Communauté de Communes Vallée de l’Hérault au réseau de lecture publique de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture.

Le Conseil autorise le Président à signer la Convention d’adhésion au réseau départemental de la lecture publique de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture et toutes les pièces afférentes à cette affaire jointe en annexe 1. Il autorise le Président à demander les financements relatifs au poste de bibliothécaire-coordonnateur intercommunal conformément au tableau ci-dessous :

	<i>Nombre de mois par an</i>	<i>Coût total</i>	<i>Département</i>	<i>Etat</i>	<i>Participation CCVH</i>
Année 1	2,5/12	6 231 €	1 594 €*	7 500€ **	- €
Année 2	12/12	31 137 €	7 650 €	12 000€	8 624€
Année 3	12/12	32 922 €	7 650 €	7 500€	17 772€
Année 4	9,5/12	27 557 €	6 056 €		21 501€

Le Conseil accepte les termes de la Charte des Collections jointe en annexe 2 et les termes de la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique jointe en annexe 3

Le Conseil autorise le Président à solliciter les Maires des communes membres de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour que soit adoptée par délibération des conseils municipaux la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique et à signer les Chartes cités ci-dessus.

*Adoption à l'unanimité*

- Service public d'assainissement non collectif

Le Conseil confirme la prise de compétence « mise en œuvre des opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes d'assainissement individuel dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC) ».

Le Conseil crée un budget annexe pour la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif et un service « service public d'assainissement non collectif » à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce service public d'assainissement non collectif

*Adoption à l'unanimité*

La séance est levée à 20h30

Louis VILLARET,

Fait à Gignac, le 26 novembre 2007

Président

Affiché le